



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ÈURE

Arrêté n° SCAED-15-22 donnant délégation de signature pour la commission départementale d'aménagement commercial

Le préfet de l'Eure
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU :

- le code de commerce, notamment son article L. 752-1 ;
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret du 31 juillet 2014 nommant M. René BIDAL, préfet de l'Eure ;
- le décret du 5 février 2015 nommant Mme Anne LAPARRE-LACASSAGNE, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;
- le décret du 30 juillet 2015 nommant M. Richard-Daniel BOISSON, sous-préfet des Andelys ;
- le décret du 20 août 2014 nommant M. Emmanuel LE ROY, sous-préfet de Bernay ;
- le procès-verbal d'installation de M. René BIDAL, préfet de l'Eure, au 1er septembre 2014 ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure :

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à Mme Anne LAPARRE-LACASSAGNE, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure, M. Richard-Daniel BOISSON, sous-préfet des Andelys et M. Emmanuel LE ROY, sous-préfet de Bernay, pour présider les réunions de la commission départementale d'aménagement commercial et signer, d'une part, les procès-verbaux de ces réunions, d'autre part, les décisions qui en émanent.

ARTICLE 2 : L'arrêté SCAED-15-12 du 16 juin 2015 est abrogé.

ARTICLE 3 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure, M. le sous-préfet des Andelys et M. le sous-préfet de Bernay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 31 AOÛT 2015

Le préfet,

René BIDAL